



COMMUNIQUE

Pour diffusion immédiate

Dans la MRC de Memphrémagog, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques, c'est l'affaire de tous !

Magog, le 16 mai 2018 – La MRC de Memphrémagog, en partenariat avec les municipalités et différents organismes de son territoire, invite tous les plaisanciers à participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques.

Myriophylle à épi, carpe asiatique, moule zébrée, gobie à taches noires, écrevisse à taches rouges, cladocère épineux... Ces espèces exotiques envahissantes sont déjà présentes dans plusieurs grands plans d'eau du Québec et de l'Ontario, ainsi que chez nos voisins américains. « Une fois introduites dans un lac, elles sont indélogeables et causent des dommages irréversibles », rappelle Lisette Maillé, mairesse d'Austin et présidente du Comité consultatif en développement durable de la MRC. « Il appartient à tous les plaisanciers de participer à la protection des plans d'eau et nous les invitons à prendre part à l'effort collectif afin de prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes aquatiques. »

La MRC, les municipalités du territoire et différents organismes ont convenu de réaliser certaines actions concertées, afin de sensibiliser les citoyens et les plaisanciers à la prévention des espèces exotiques envahissantes. La première de ces actions a eu lieu le 16 mai dernier en avant-midi : une conférence sur les espèces exotiques envahissantes aquatiques était offerte gratuitement par Mme Hélène Godmaire, directrice générale du Conseil québécois sur les espèces exotiques envahissantes. Ce fut l'occasion, pour près de 80 participants, d'en apprendre davantage sur les espèces nuisibles qui menacent nos plans d'eau, ainsi que sur les principales mesures de prévention recommandées.

« Les spécialistes sont unanimes : le meilleur moyen pour prévenir l'apparition de ces espèces dans nos lacs est le lavage des embarcations », mentionne également madame Maillé. La MRC et ses partenaires rappellent donc aux plaisanciers certaines étapes essentielles, lorsqu'ils passent d'un lac à l'autre :

1. **INSPECTER** visuellement sa remorque et son embarcation pour détecter la présence d'organismes;
2. **RETIRER** et jeter les résidus (plantes aquatiques, mollusques, etc.);
3. **VIDER** l'eau qui se trouve dans le fond de l'embarcation, les viviers, les seaux, les glacières et les ballastes (assurez-vous d'être loin du plan d'eau!);
4. **LAVER** l'embarcation et la remorque à l'aide d'une laveuse à pression (2600 psi).

Cinquante-quatre pancartes « Ne traitez pas vos bibittes de lac en lac », rappelant ces quatre étapes simples et à la portée de tous les plaisanciers, seront installées sur le territoire de la MRC au cours des prochaines semaines. Un dépliant explicatif sur les espèces exotiques

envahissantes aquatiques sera également distribué dans les stations de lavage du territoire ainsi qu'auprès des associations de propriétaires riverains.

Pour les lacs Memphrémagog et Massawippi : un règlement oblige les plaisanciers à faire laver leur embarcation dans l'une des stations de lavage du lac visité avant la mise à l'eau. Le plaisancier doit avoir en sa possession un certificat de lavage ou un certificat d'utilisateur valide. Les stations de lavage sont exploitées par les municipalités. On trouvera toute l'information utile à cet égard, et notamment les heures d'ouverture, sur le site de la MRC, section « sécurité nautique », au <https://www.mrcmemphremagog.com/download/Patrouille-nautique/20180320-Stations-de-lavage-Memphre.pdf>.

Par ailleurs, on peut signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes sur le site Sentinelle du ministère de l'Environnement : www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm.

Il faut fournir une photo de l'espèce accompagnée des renseignements suivants:

- Nom de l'espèce
- Date de l'observation
- Grosseur de la colonie (nombre d'individus ou superficie)
- Emplacement de la colonie

Le ministère procédera à la validation de l'espèce observée, puis portera le signalement sur la carte interactive. Un protocole de détection et de suivi est accessible à www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/paee/protocole-detection-suiviPAEE.pdf.

Les espèces exotiques envahissantes aquatiques ont des répercussions négatives et irréversibles importantes sur les plans d'eau. En plus de nuire aux écosystèmes (faune et flore aquatique), elles diminuent la qualité de pêche, du nautisme et de la baignade.

– 30 –

Sources :

Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 239

Pour information :

Lisette Maillé
Présidente, Comité consultatif en développement durable
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-2388

Alexandra Roy
Coordonnatrice de projets, développement durable
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 332